

Lettre Hebdo n° 258 - Semaine du 28 février au 6 mars 2022

Infos écoles

Évaluations nationales à mi-CP

Comme vous le savez, les évaluations nationales *Point d'étape CP*, qui devaient se tenir, sauf pour La Réunion, du 17 janvier au 4 février, ont été reportées pour tenir compte de la situation sanitaire.

Ces évaluations constituent un élément essentiel pour apprécier l'évolution des acquis des élèves en mathématiques et en français, d'autant plus nécessaire que les apprentissages des dernières semaines ont pu être perturbés du fait de la situation sanitaire. Elles permettront aux professeurs de situer leurs élèves, de mieux connaître leur progression depuis le mois de septembre, et d'identifier les domaines les plus fragiles. Au niveau agrégé, ces données permettront également d'apprécier les effets de la période que nous venons de traverser sur les acquisitions des élèves, et d'analyser les écarts éventuels entre les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors réseaux d'éducation prioritaire.

C'est pourquoi ces évaluations débiteront, dans chaque académie, une semaine après les retours de congés. Elles pourront se dérouler sur une durée de deux semaines de cours, une troisième semaine étant également ouverte pour la remontée des résultats.

Ces évaluations, qui présentent un caractère obligatoire, seront opérées grâce aux cahiers d'évaluation qui vous ont déjà été communiqués.

Le portail de saisie et de restitution est accessible depuis ce mardi 1^{er} mars 2022 en vous connectant à partir du lien suivant : <https://reperes.cp-ce1.fr/>

CALENDRIER

Passations

du 7 au 18 mars

Saisie des résultats possible

dès le 7 mars jusqu'au 25 mars

Ouverture du portail
(uniquement pour le téléchargement des résultats)

jusqu'au vendredi 6 mai à 18 h 00

Type : affectation en classe de 6^{ème} à la rentrée scolaire 2022.

Destinataires : écoles élémentaires et primaires.

Descriptif : présentation de la procédure à mettre en œuvre pour l'affectation des élèves en classe de 6^{ème}.

Documents :

- ▶ [Circulaire 2022](#)
- ▶ [Note aux familles](#)
- ▶ [Calendrier](#)

Fiche de liaison :

- ▶ [Volet 1](#)
- ▶ [Volet 1 bis](#)
- ▶ [Volet 2](#)

- ▶ [Application Affelnet 6^{ème} : manuel destiné au directeur d'école](#)

Lien : [page](#).

Type : conférence sur le refus scolaire.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : une conférence sur le thème « **Le refus scolaire : bien l'identifier pour optimiser sa prise en charge** » est organisée le **jeudi 10 mars 2022** de 19 h 00 à 20 h 30 à la faculté de médecine de Limoges. L'entrée est gratuite et ouverte à tous les publics.

Documents : ▶ [Affiche](#)

Lien : [page](#).

Gestion du personnel

Type : décalage des phases « inter » des mouvements premier et second degrés.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : des contraintes d'organisation conduisent le ministère à devoir décaler la date de publication des résultats de la phase interacadémique et interdépartementale des campagnes de mobilité. **Les résultats** de la phase interacadémique (second degré) et de la phase interdépartementale (premier degré) **seront publiés le 9 mars 2022**.

Type : formation des directeurs.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : suite aux difficultés rencontrées sur le terrain et à la demande du groupe départemental, la **formation suivante est proposée à l'ensemble des directeurs** :

Intitulé de la formation	Élèves hautement perturbateurs Origines des difficultés de comportement, répercussions sur l'écosystème scolaire, gestion à l'interne et à l'externe.
Date	Mercredi 30 mars 2022 de 14 heures à 17 heures
Lieu	Lycée professionnel René Cassin à Tulle

Documents : ▶ [Présentation de la formation et modalités d'inscription](#)

Lien : [page](#).

Type : mobilité des accompagnants d'élèves en situation de handicap - année scolaire 2022-2023.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : modalités de mise en œuvre de la mobilité des AESH. Les demandes de changement de lieu d'exercice doivent être formulées **avant le 31 mars 2022**.

Documents :
▶ [Note départementale](#)
▶ [Carte des PIAL 2022-2023](#)
▶ [Liste des écoles et des établissements par PIAL](#)
▶ [Formulaire de saisie des vœux \(mobilité inter-PIAL\)](#)

Lien : [page](#).

Type : formation des candidats à l'examen de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : présentation des conditions à remplir ainsi que de la procédure à suivre pour solliciter un départ en stage DDEEAS durant l'année scolaire 2022-2023. Les enseignants intéressés devront adresser leur candidature à l'IEN de circonscription **au plus tard le 1^{er} avril 2022**.

Documents :
▶ [Note départementale](#)

Lien : [page](#).

Type : recrutement de conseillers en formation continue.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : une campagne de recrutement de conseillers en formation continue est organisée dans l'académie de Limoges pour l'année 2022-2023. Les personnels intéressés peuvent participer à une **réunion d'information** qui aura lieu le **mercredi 9 mars 2022 de 14 h 00 à 16 h 00 en visioconférence (inscription obligatoire)**. **Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 29 avril 2022**.

Documents :
▶ [Affiche](#)

Lien : tous les documents et informations liés à ce recrutement sont téléchargeables [ici](#).

Actions éducatives

Type : campagne 2022 de financement d'actions promotrices de santé en faveur des jeunes en milieu scolaire.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : l'agence régionale de santé reconduit, pour la sixième année dans la région académique Nouvelle-Aquitaine, la campagne de financement de projets promoteurs de santé en milieu scolaire. Les dossiers renseignés doivent être retournés, uniquement par courriel, **au plus tard le 6 mai 2022** à :

- l'agence régionale de santé, délégation départementale de la Corrèze : ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr ;
- la DSDEN : sante.scolaire.ia19@ac-limoges.fr.

Documents :
▶ [Circulaire académique](#)
▶ [Demande de subvention : dossier établissement](#)
▶ [Note de cadrage des actions en milieu scolaire](#)
▶ [Demande de subvention : dossier projet](#)
▶ [Déclaration sur l'honneur](#)

Lien : [page](#).



Site internet de la DSDEN 19 : [ici](#)



Facebook de la DSDEN 19 : [ici](#)



Twitter de la DSDEN 19 : [ici](#)



Instagram de la DSDEN 19 : [ici](#)